



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE CHARGEMENT D'HYDROCARBURES (S-4)

EN VIGUEUR LE 3 JANVIER 2020

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Permis de procéder au chargement d'hydrocarbures	128,13